



**SESTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2018**

**6EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2018**

**26 È 27 DI LUGLIU**

**26 ET 27 JUILLET**

**2018/E6/045**

*Question déposée par M. François BENEDETTI*

*Au nom du groupe "CORSICA LIBERA"*

## **OBJET : Lutte contre les incendies : saison 2018**

En 2017, la Corse a dû faire face à un déficit pluviométrique très important dès le printemps et donc à une forte sensibilité de la végétation devenant extrême début juillet.

Comme le redoutaient les professionnels, la campagne feux de forêt 2017 fût longue et intense depuis l'incendie de Bastelica en mars, jusqu'aux derniers feux de fin octobre, début novembre à Ghisoni et à San Martinu di Lota, pour se terminer seulement au début de la nouvelle année à Cervioni et à Chiatra. Pour le seul secteur de la Haute Corse, le bilan de cette saison est de plus de 6000 ha dévastés contre 1000 ha les années précédentes.

Depuis le 1er janvier 2018, la mise en place de la Collectivité de Corse nous a permis de démontrer un engagement fort auprès des sapeurs-pompiers, avec notamment un effort budgétaire conséquent en faveur des services d'incendie et secours.

Alors que nous rentrons dans la campagne feux de forêt 2018, il convient de faire le point sur un certain nombre de dossiers primordiaux pour nous donner les moyens de prévenir et de traiter une éventuelle nouvelle saison catastrophique. Nous espérons que les investissements engagés par notre collectivité permettront la mise à niveau du matériel et des véhicules dont l'état d'usure est inquiétant.

Les avions et hélicoptères bombardiers d'eau sont des outils incontournables pour la lutte contre l'incendie. Cette année les deux SIS ont mis en œuvre un marché commun afin de disposer de 3 hélicoptères bombardiers d'eau.

De son côté, l'Etat mettra en œuvre des moyens terrestres et aériens similaires aux années précédentes sans tenir compte des effets du changement climatique.

Il est ainsi déplacé d'entendre des représentants de l'Etat proclamer que la gestion opérationnelle des secours relève exclusivement du Préfet de Corse, et dans le même temps, ne pas mettre des moyens de lutte opérationnels supplémentaires pour faire face aux risques naturels. La collectivité de Corse n'a pas vocation à financer le matériel des services de l'Etat.

Notons par ailleurs que les conclusions de la CDSCGC relative à l'incendie survenu sur la commune de Bunifaziu en mai 2017 ne sont toujours pas connues malgré les demandes de notre Assemblée.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, alors que nous entrons de plain-pied dans cette nouvelle saison feux de forêts, pourriez-vous faire état à notre Assemblée des initiatives portées par notre collectivité, notamment en matière de lutte opérationnelle et de moyens, de sensibilisation ou de soutien aux sinistrés ?